

## CENTRE DE STOCKAGE DES DECHETS : IMPLANTATION ILLÉGALE

Le domaine de Barbossi, l'un des plus beaux sites de notre commune, serait menacé par l'implantation d'un Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU). Cet équipement couvrirait une surface de 65 hectares et aurait pour vocation d'enfouir définitivement tous les déchets non « traitables » des A-M. C'est le résultat d'une étude réalisée par le Cabinet

ANTEA chargé par le Département de déterminer les sites potentiels pour créer des Centres d'Élimination des Déchets.

Adossée au projet d'une nouvelle station d'épuration pour 400 000 habitants, que l'on veut nous imposer, cette menace révèle le sort que d'aucuns réservent à Mandelieu-La Napoule : un lieu d'accueil pour des installations que l'on ne veut généralement pas sur son territoire. C'est faire bien peu de cas de notre ville, de ses habitants, d'un cadre de vie exceptionnel et de notre environnement naturel ! Le 16 mars, à ma demande, le Conseil Municipal exprimait sa profonde indignation en votant à l'unanimité une motion d'opposition au CSDU, basée sur des arguments objectifs légaux.

Convaincus de la gravité de la situation, et de la nécessité d'une importante mobilisation, nous vous avons tenu(e)s informé(e)s, en temps opportun : le 6 avril, courrier de refus auprès du Président du Conseil Général des A-M, commanditaire de l'Étude ; le 8 avril, Lettre d'information du Maire aux Citoyens ; le 21 avril, réunion de mise au point en Salle Léonard de Vinci avec les Présidents des Conseil Syndicaux, des ASL et ASA ainsi que des Associations mandolociennes ayant trait à la préservation des quartiers et de l'environnement ; le 2 mai, délibération du Conseil Municipal à l'occasion du « rapport d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU : pièce maîtresse et unique déterminant les seules possibilités d'aménagement réglementaires sur le territoire de la commune) » invoquant l'illégalité de tout aménagement du site ; information au sein de votre Magazine Municipal et sur MLN TV ; panneaux explicatifs et registres de doléances au sein de l'Hôtel de Ville et des Annexes de la Mairie. Un tel travail, serein, intense et concret n'aurait pu se concevoir sans la détermination des élus, avec les services juridiques et urbanistiques mobilisés contre ce projet.

Merci à tous ! En l'espace d'une semaine, les registres de doléances avaient déjà recueilli 1200 remarques argumentées (seules 4 étaient favorables au CSDU). Une commune peut consulter ses administrés par voie référendaire, mais uniquement dans les domaines où elle a compétence. Nous n'avons aucune compétence légale de traitement des déchets, elle est dévolue à un Syndicat Intercommunal, le SIDOM (20 communes) ! Les précieux auxiliaires que constituent les registres de doléances sont toujours à votre disposition. Quant à nous, nous continuons – et nous poursuivrons sans relâche, soyez-en certains – à nous battre sur la base des arguments légalement opposables : la Directive Territoriale d'Aménagement et la Loi Littorale ; le classement de MLN en sites inscrits ; l'éligibilité à l'espace de protection Natura 2000 ; la proximité immédiate d'autres sites classés « zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique », comme le Vallon des Trois Termes et le Massif de l'Estérel... Nous mettons toutes les chances de notre côté. Votre mobilisation est essentielle, nous avons besoin de toutes les énergies. Unis nous serons plus forts si nous devons aller en justice !

Nous comptons sur vous, vous pouvez compter sur nous !

*Henri L...*

Maire de Mandelieu-La Napoule  
Vice-Président du Conseil Général  
Chevalier de la Légion d'Honneur

